Convocation: 7 octobre 2019 Affichage: 7 octobre 2019		Le dix-sept octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué et par écrit, en réunion ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Florence BOULAY, le Maire.
Membres:		Étaient présents: Florence BOULAY, Didier JEANNE, Patrick LESELLIER, Franck LECOQ, Mickaël GROHAN, Brigitte MARIE, Christel BARASSIN, Nicolas MARIE, Isabelle DORTÉE, Paul DÉCHAUFOUR, Monique FORTIN, Sandrine MAUPAS, Sébastien GUILLOT, Magali DUPONT, Raïssa TAILLEUX, Benoît LEFÈVRE, Alain THEVENIAUD,
En exercice : Présents :	28 19	Chantal LEBOUTEILLER, Sophie HUARD. Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le conseil municipal, peut donc valablement délibérer.
Votants:	23	Étaient absents représentés: Pascal LECŒUR (pouvoir à Patrick LESELLIER), Angélique DUBET (pouvoir à Nicolas MARIE), Philippe TOUCHARD (pouvoir à Monique FORTIN), Nadine DEVAUX (pouvoir à Raïssa TAILLEUX). Étaient absents: Franck LAURENT (excusé), Christine PIERRE, Christophe LACOUR, Philippe BERTHOU (excusé), Romaric CHEMIN.
		Isabelle DORTÉE a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à faire concernant le dernier compte rendu.

Le compte rendu de la précédente réunion du 29 août 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents lors de cette réunion.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

- PROJET ECOLE;
- CONTRATS DU PERSONNEL COMMUNAL;
- PARTICIPATION BIBLIOTHEQUE DE ROCQUANCOURT / CASTINE-EN-PLAINE ;
- RETOUR REUNION PUBLIQUE PARTICIPATION CITOYENNE;
- ENQUETE PUBLIQUE BELLENGREVILLE;
- BILAN ETE ESPACE JEUNES ET CENTRE DE LOISIRS.
- QUESTIONS DIVERSES.

Madame Le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une délibération sur demande de la Préfecture du Calvados :

• Avis sur arrêté préfectoral portant projet de rattachement de la commune de Troarn à la Communauté urbaine de Caen la mer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 2019-85 AVIS SUR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PROJET DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE TROARN A LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER.

Madame le Maire, expose au conseil municipal que suite à l'annulation par le Tribunal administratif le 28 décembre 2018 de l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle de Saline avec effet au 31 décembre 2019, la commune de Troarn n'appartiendra à aucun Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le 24 septembre 2019, le conseil municipal de Saline a demandé à Monsieur le Préfet, à l'unanimité de ses membres, le rattachement de la commune de Troarn à la Communauté urbaine de *Caen la mer* à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur Laurent FISCUS, Préfet du Calvados a transmis pour avis, à l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine, l'arrêté portant projet de rattachement de la commune de Troarn à la Communauté urbaine de Caen la mer.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE à l'unanimité des présents et représentés UN AVIS POSITIF au rattachement de la commune de Troarn à la Communauté urbaine de Caen la mer.

PROJET ÉCOLE

Madame le Maire expose les dernières avancées sur le projet école.

La famille SALLÉ a été rencontrée samedi dernier pour une proposition d'acquisition de l'intégralité de la réserve foncière d'environ 11 088 m². Une réponse est attendue à la fin du mois d'octobre.

Suite à la réunion commission travaux du 26 septembre dernier, Monsieur LESELLIER présente la première esquisse du cabinet *JVArchi & Associés*.

Les deux classes mobiles seront remplacées par des constructions pérennes.

Il est prévu le même nombre de classes que précédemment.

Un espace restauration se situera au sein du bloc maternelle.

Dans la programmation des travaux, il est prévu de construire la maternelle d'abord pour libérer les classes élémentaires afin de procéder à la reconstruction / rénovation de ces dernières.

Remarque : il n'y a pas de préau à la maternelle actuellement.

Estimatif total (non compris terrain, études...) : 2 050 000 € HT soit 2 460 000 € TTC.

DETR de 40% plafonnée à 2 400 000 €

Pour couvrir le reste à financer, Madame le Receveur de la trésorerie de Mondeville a donné son accord pour un emprunt de 1 550 000 €.

D'autre part, Madame le Maire a rencontré les porteuses d'un projet de micro-crèche (10 berceaux maximum) labellisé Écolocrèche : deux infirmières puéricultrices actuellement en poste au CHU de Caen. La structure proposerait, en plus d'un accueil des enfants « sans difficulté » des communes de l'ancienne CDC *Plaine sud de Caen*, un accueil pour enfants handicapés et/ou malades. Le projet serait possible dans le cadre de l'acquisition de la totalité de la réserve foncière. Le bâtiment d'environ 200 m² serait financé par les porteuses du projet sur le terrain de la réserve foncière mis à disposition par la commune.

Ce projet ne serait pas en concurrence avec les assistantes maternelles du secteur mais en complément.

<u>DÉLIBÉRATION 2019-86 EMPRUNT GROUPE SCOLAIRE ET CONSTRUCTION D'UNE CANTINE.</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3, Vu le budget primitif 2019 voté le 4 avril 2019,

Considérant que par sa délibération du 29 janvier 2019 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à l'aménagement du groupe scolaire et à la construction d'une cantine.

Le crédit total de ce projet est estimé à 2 460 000 € TTC (non compris l'acquisition du terrain ainsi que les études sols, amiante ...).

Le montant total des subventions potentielles est de 960 000 euros.

Pour compléter le financement, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 550 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés de :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 1 550 000 euros.

Article 3 : donner un accord de principe pour le contrat de prêt proposé la Caisse d'Épargne Normandie par pour un montant de 1 550 000 euros sur un prêt à taux fixe avec amortissement du capital constant pour 25 ans périodicité trimestrielle au taux proposé à 0,87%

Madame le Maire précise que les conditions financières du prêt seront analysées par la commission Finances.

<u>DÉLIBÉRATION 2019-87 CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL</u>

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial non titulaire, à temps non complet à raison de 12/35°, pour un accroissement temporaire d'activité et dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs), pour exercer les fonctions d'agent administratif lié à la gestion de la salle polyvalente, à l'accueil et diverses fonctions administratives.

Le contrat prendrait effet au 1^{er} octobre 2019 pour une durée d'un an et prendrait fin le 30 septembre 2020. La rémunération serait fixée sur la base de l'indice brut 348.

(Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une prolongation d'un emploi existant (accueil commune déléguée de Saint-Aignan-

de-Cramesnil.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés de créer un emploi d'adjoint administratif territorial non titulaire, à temps non complet à raison de 12/35°, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

<u>DÉLIBÉRATION 2019-88 MODIFICATION DES HEURES HEBDOMADAIRES D'UN AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL</u>

Madame le Maire expose au conseil municipal, la demande faite par un agent, de diminuer ses heures hebdomadaires suite à une demande de mise en retraite progressive.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, permanent et à temps non complet, à raison de 19,03/35^e.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2019, d'un emploi permanent à temps non complet (à raison de 19,03/35^e) sur le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe ;
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (à raison de 10,75/35°) sur le poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe;
- d'inscrire au budget 2019 les crédits correspondants.

<u>DÉLIBÉRATION 2019-89 PARTICIPATION BIBLIOTHÈQUE DE ROCQUANCOURT / CASTINE-EN-PLAINE</u>

La bibliothèque de Rocquancourt aujourd'hui rattachée à la commune de Castine-en-Plaine a accueilli 27 habitants du Castelet pour la période allant de septembre 2018 à août 2019. La commune de Castine-en-Plaine alloue la somme de 2 000 euros pour le budget de la bibliothèque, soit 13,33 € par personne inscrite.

La commune de Castine-en-Plaine nous propose donc de valider le montant de 359,91 € (13,33 € x 27). En cas d'accord, un règlement par mandat administratif sera effectué dès que la délibération aura été prise. Le montant variant d'une année sur l'autre, celui-ci sera réévalué chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés de :

- valider le montant de la participation de 359,91 € demandé pour la période allant de septembre 2018 à août 2019 ;
- autoriser Madame le Maire à payer par mandat administratif ;
- autoriser Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

RETOUR RÉUNION PUBLIQUE PARTICIPATION CITOYENNE

Pour la réunion publique programmée le 25 septembre 2019 à la salle des fêtes de Garcelles en présence de la gendarmerie, une trentaine de personnes s'est déplacée.

7 personnes se sont portées volontaires pour participer au dispositif : 3 de Saint-Aignan, 3 de Garcelles et 1 de Secqueville.

La gendarmerie organisera une réunion avec ces personnes.

<u>DÉLIBÉRATION</u> 2019-90 AVIS SITE DE STOCKAGE, RECONDITIONNEMENT MATIÈRES ET PRODUITS EXPLOSIFS, DESTRUCTION DE MUNITIONS HISTORIQUES SUR BELLENGREVILLE

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur a présenté à la Préfecture du Calvados une demande d'autorisation d'exploiter un site de stockage, de reconditionnement de matières et produits explosifs et de destruction de munitions historiques sur le territoire de la commune de Bellengreville.

Conformément à la législation (code de l'environnement), il est nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le site se situerait entre la centrale électrique et la carrière (sur la Route Départementale 41) à plus de 900 mètres des habitations les proches du hameau de Secqueville.

Le conseil municipal du Castelet (au même titre que ceux des autres communes limitrophes) est appelé à formuler un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter dès l'ouverture de l'enquête publique se déroulant du lundi 30 septembre 2019 (10 h 00) au mercredi 30 octobre 2019 (18 h 00).

L'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique a été porté à la connaissance des membres du conseil municipal (enquête publique en mairie de Bellengreville ou dossier consultable sur le site Internet de la Préfecture) concomitamment à l'envoi de la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ÉMET à 19 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter un site de stockage, de reconditionnement de matières et produits explosifs et de destruction de munitions historiques sur le territoire de la commune de Bellengreville.

BILAN ÉTÉ ESPACE JEUNES ET CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire passe rapidement sur les bilans car ceux-ci ont été envoyés aux conseillers le 7 octobre dernier (en même temps que la convocation).

Le centre de loisirs a très bien fonctionné cet été : en moyenne, 27 enfants par jour en juillet et 24 enfants par jour en août.

Pour l'Espace jeunes, le bilan a été très positif. Plus d'adolescents fréquentent le local notamment en raison de l'agrandissement de celui-ci

Les activités d'une semaine des vacances de la Toussaint ont été programmées sur le thème de l'engagement et de la solidarité.

QUESTIONS DIVERSES

Vidéoprotection

Monsieur GROHAN en charge du dossier informe qu'une étude des projets d'emplacements a été réalisée avec l'Adjudant MEVEL de la gendarmerie. L'objectif est de mettre fin aux incivilités. Une subvention est possible à hauteur de 40 %. Il est envisagé d'assurer la vidéosurveillance des deux mairies, des pôles sportifs (City stade, stades de foot) ainsi que le Point d'Apport Volontaire situé devant le Manoir où les problèmes sont récurrents.

Cimetière de Garcelles & églises

Monsieur LESELLIER communique que, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité, le revêtement sera mis en place dans deux semaines. L'objectif est que le chantier soit livré avant la Toussaint. Les travaux de finitions espaces vert, seront réalisés par les agents de la Communauté Urbaine courant novembre.

de Soliers).

Lotissement Les Bruyères (LCV Développement)

Une réunion a été organisée en présence du lotisseur, de la mairie et de représentants de la Communauté Urbaine qui a la compétence voirie. Les travaux de finition sont programmés en début d'année prochaine. Il reste quelques clôtures à réaliser. Le lotisseur demandera aux propriétaires concernés de réaliser soit la clôture, soit à minima un premier rang d'agglo pour permettre la mise en place de la voirie et/ou des trottoirs. L'éclairage public fait partie de cette phase de travaux de finition.

Les déchets ménagers et sélectifs sont désormais collectés dans ce lotissement évitant ainsi des dépôts anarchiques chemin des Bruyères.

Lotissement Le Vallon 2 (Joseph TANGUY)

Les travaux de finition sont programmés en fin d'année. Mêmes contraintes que pour le lotissement *Les Bruyères* (LCV Développement) concernant ces travaux.

Problème de numérotation rue des Quesnots

Question de Madame DUBET concernant la difficulté de se repérer dans la rue des Quesnots pour les visiteurs et/ou services divers (secours, livraisons...). La commission travaux étudiera ce point à l'occasion de la prochaine réunion.

Participation communale au service instructeur (urbanisme) de Caen la mer

Une augmentation de l'activité a été constatée. Le nombre de dossiers pris en charge s'est accru de 35,6 % entre 2017 et 2018 et une augmentation supplémentaire de 6,7% est encore constatée sur les sept premiers mois de 2019.

Pour le « secteur » Garcelles-Secqueville la participation passe de 2 922,11€ à 3 047,05€ pour 2020, Pour le « secteur » Saint-Aignan-de-Cramesnil on passe de 893,82€ à 1 746,43€ pour 2020.

Guide des Obsèques

Devant le constat du manque de connaissance et d'information des habitants à ce sujet, le Comité de pilotage Services aux communes de *Caen la mer* a souhaité qu'un guide pratique sur les obsèques soit rédigé. Ce guide sera mis en ligne sur le site Internet communal.

Apprendre les Premiers Secours pour les CM2

Madame le Maire a sollicité les Caisses locales et la Fédération départementale de Groupama en tant qu'acteurs de la prévention. Ces derniers ont réservé une suite favorable à sa demande.

La formation a eu lieu toute la journée du vendredi 11 octobre dans les locaux de l'école élémentaire par deux pompiers du SDIS 14. Les enfants ont été très satisfaits de cette formation.

Classe découverte en Grèce

Madame Sophie RICHARD, enseignante à l'école élémentaire de Garcelles, a candidaté et a été retenue sur le projet Erasmus *Partageons la passion des jeux* qui favorise une ouverture à l'international. Ce projet est décomposé en deux pôles :

- rencontre avec un sportif de haut niveau : il s'agit d'un partage de l'expérience des sportifs de haut niveau ;
- échanges avec une école Grecque : il s'agit de partager la passion des jeux avec des jeunes Grecs. Les enseignants travailleront sur les valeurs et l'Histoire de l'Olympisme. Les Grecs et les Français travailleront sur un même thème. C'est l'Ambassade de France en Grèce qui a fléché les établissements grecs. L'école de Garcelles travaillera conjointement avec les écoles de Rocquancourt et May-sur-Orne. Ce projet est totalement financé par l'Etat ; un budget de 36 000 € est attribué aux établissements concernés. Les enseignantes bénéficieront de 4 journées de formation durant cette année scolaire ; une classe découverte en Grèce aura lieu en mai/juin 2020.

Repas végétarien cantine

Dans le cadre de la Loi Agriculture et Alimentation EGALIM de 2018 (évolution des modes de consommation au sein des restaurants collectifs à horizon 2022), notre prestataire, *Convivio*, propose à titre expérimental d'intégrer un menu végétarien une fois par semaine.

Pour mémoire, les repas végétariens sont constitués de légumes, céréales, légumes secs, laitages et œufs. Ils excluent les viandes, les poissons et les fruits de mer. Madame le Maire informe que nos cantines vont participer à l'expérimentation dès le mois de novembre.

Arrêt de bus collège commune déléguée de Saint-Aignan-de-Cramesnil

Madame le Maire a demandé au Président du syndicat du collège de Bretteville-sur-Laize que les collégiens prennent le bus sur la raquette sécurisée plutôt qu'en bordure de la rue du 7 Août 1944. Ce changement sera effectif après les vacances de la Toussaint.

Gymnase de Saint-Sylvain

Renouvellement de la convention de mise à disposition du gymnase pour les élèves de l'école élémentaire au tarif de 15,00 €/heure. Période de janvier 2020 à mi-février 2020 et les mois de mai et juin.

CCAS

Il a été décidé de remettre en place un goûter aux aînés de plus de 65 ans (celui-ci avait été supprimé sur la commune historique de Garcelles-Secqueville) mais sans distribution de colis.

Celui-ci aura lieu le mercredi 11 décembre à la salle des fêtes de Saint-Aignan-de-Cramesnil à 14 h 30. Les personnes ne pouvant se déplacer pour des raisons de santé ou de mobilité recevront un ballotin de chocolats. Tous les conseillers sont invités.

Grand contournement sud de l'agglomération

Dés élus du sud de l'agglomération, jusqu'à Falaise, se sont mobilisés et ont pris contact avec l'État, la Région, le Département, la ville de Caen, la SAPN pour initier la finalisation du Grand Contournement Sud de l'agglomération Caennaise en liaison avec le barreau autoroutier de la RD 613 (entre Garcelles-Secqueville et Tilly-la-Campagne) depuis Frénouville. Une assemblée générale constitutive a eu lieu le 5 septembre dernier. Madame le Maire a répondu à l'invitation. L'idée est de créer une association des communes. Notre commune déléguée de Garcelles-Secqueville est directement concernée par le tracé. Madame le Maire a recueilli l'accord du conseil municipal pour que la commune adhère à l'association.

Date des vœux

Le bureau a arrêté la date des vœux au dimanche 12 janvier 2020 à 11 h 00 à la salle des fêtes de Garcelles-Secqueville.

Levée temporaire de l'interdiction des traversées de Garcelles-Secqueville et de Saint-Aignan-de-Cramesnil aux poids lourds de plus de 19 tonnes

En raison de travaux de réfection de voirie à Bourguébus, une interdiction temporaire de circulation a été prise sur l'ensemble de la rue Val ès Dunes à Bourguébus du 21 octobre 2019 au 30 juin 2020. Deux itinéraires de déviation correspondants à deux flux de circulation ont été identifiés. L'un concerne un sens de circulation allant de Saint-Aignan-de-Cramesnil vers Vimont et l'autre de Bellengreville vers Garcelles-Secqueville. À compter du 21 octobre 2019 et jusqu'au 30 juin 2020, la circulation des véhicules poids lourds sera autorisée dans la traverse des agglomérations de :

- Garcelles-Secqueville sur la Route Départementale 41 (sens Bellengreville Garcelles);
- Saint-Aignan-de-Cramesnil sur la Route Départementale 80 (sens Saint-Aignan Vimont).

Ces dispositions sont applicables de 7 h 30 à 19 h 00.

Madame HUARD demande la présence de la gendarmerie pour sanctionner les contrevenants.

Visite de la ferme Saint-Vaast (hameau de Secqueville)

Monsieur LEFÈVRE, producteur de lin, propose avec son épouse une visite gratuite de son exploitation ce week-end. Les visites sont programmées ces samedi et dimanche à 10 h 00 et à 15 h 00.

La visite présentera la ferme céréalière familiale, les différentes étapes de la culture du lin, le matériel spécifique à cette culture, la transformation du lin, le textile et les différentes applications techniques. La

durée de la visite est d'1 h 30

La prochaine réunion est fixée au lundi 25 novembre 2019 à 19 h 00.

En fonction de l'avancement des négociations pour l'acquisition de la réserve foncière, nous serons sans doute amenés à nous revoir pour une réunion extraordinaire.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 49.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 17 octobre 2019

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents Pour copie certifiée conforme les jours mois et an sus-dits.

DÉLIBÉRATION 2019-85 AVIS SUR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PROJET DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE TROARN A LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER.

<u>DÉLIBÉRATION 2019-86 EMPRUNT GROUPE SCOLAIRE ET CONSTRUCTION D'UNE CANTINE.</u>

<u>DÉLIBÉRATION 2019-87 CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL</u>

<u>DÉLIBÉRATION 2019-88 MODIFICATION DES HEURES HEBDOMADAIRES D'UN AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL</u>

<u>DÉLIBÉRATION 2019-89 PARTICIPATION BIBLIOTHÈQUE DE ROCQUANCOURT / CASTINE-EN-PLAINE</u>

<u>DÉLIBÉRATION 2019-90 AVIS SITE DE STOCKAGE, RECONDITIONNEMENT MATIÈRES ET PRODUITS EXPLOSIFS, DESTRUCTION DE MUNITIONS HISTORIQUES SUR BELLENGREVILLE</u>